

Pôle système d'information et ressources humaines  
Direction parcours agents  
Rapporteur : Agnès TAVARD

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**DÉLIBÉRATION N°DEL2022\_222**  
**SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2022**

**25 - TABLEAU DES EMPLOIS**

Au vu des départs en retraite, des mobilités internes, des créations de poste et des fermetures de poste, il est proposé de modifier le tableau des emplois (annexe 1).

Les modifications présentées, dans le cadre de la présente délibération, sont les suivantes :

La création des postes relevant des cadres d'emplois :

- des animateurs afin de recruter deux animateurs, un au centre social La Mosaïque et le second à La Maison Olympe de Gouges,
- des attachés, des attachés de conservation du patrimoine, conservateur des bibliothèques ou bibliothécaires afin de recruter un chef de département développement des publics à la direction lecture publique,
- des assistants de conservation du patrimoine afin de pourvoir le poste de chargé du fonctionnement réseau et coordonnateur des collections périodiques à la direction lecture publique,
- des ingénieurs ou techniciens afin de recruter un chargé de projet aménagement espaces publics à la DETEP,
- des adjoints administratifs afin de pourvoir le poste de chef d'équipe administration et production à la direction spectacle vivant, conseiller en recrutement et chef de service carrière rémunération à la direction parcours agent,
- des rédacteurs afin de recruter un chef de service restauration distribution entretien secteur ouest et un chef de service vie éducative à la direction Education,
- des adjoints techniques, adjoints administratifs, adjoints d'animation ou ATSEM afin de pourvoir le poste vacant de chef d'équipe vie éducative,
- des adjoints techniques afin de pourvoir le poste vacant d'agent animation/entretien à la direction éducation,
- des agents de maîtrise afin de pourvoir le poste de chef de service signalisation verticale et horizontale à la direction voirie et éclairage public,
- des adjoints du patrimoine afin de pourvoir le poste de coordonnateur des collections fiction adulte et coordonnateur des collections jeunesse à la direction lecture publique,
- des techniciens ou agents de maîtrise afin de pourvoir le poste vacant de régisseur lumière 4 à la direction spectacle vivant,

La fermeture des postes relevant des cadres d'emplois :

- des adjoints administratifs afin de supprimer le poste de secrétariat administratif et association territoire CHOC,
- des adjoints administratifs afin de supprimer le poste de vagemestre coursiers 3,

Les postes des cadres d'emploi qui ne seront pas utilisés, à l'issue des recrutements, seront supprimés lors d'un prochain conseil municipal, après avis du comité technique paritaire.

Au total, il est donc proposé la suppression de 2 postes, la création de 2 postes sur 6 cadres d'emplois et l'ouverture de 14 postes sur 18 nouveaux cadres d'emplois. Les anciens cadres d'emplois correspondant à ces postes seront supprimés dès que le recrutement seront opérés. Il en résulte la création de 2 postes et la fermeture de 2 postes.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L.313-1 à L.313-4, L.332-8 à L.332-12, L.333-1 à L.333-12 et L.333-14

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié,

Article 1er : le tableau des emplois est modifié de la façon suivante (annexe 1) :

- Créations de poste :
  - Pôle Cohésion sociale
- 2 postes dans le cadre d'emplois des animateurs à temps complet
- 2 postes dans le cadre d'emplois des rédacteurs à temps complet
- 1 poste dans le cadre d'emplois des adjoints techniques, adjoints administratifs, adjoints d'animation ou ATSEM à temps complet
- 1 poste dans le cadre d'emplois des adjoints techniques à temps non complet (21h/35h)
  - Pôle Culture
- 1 poste dans le cadre d'emplois des attachés, attachés de conservation du patrimoine, conservateur des bibliothèques ou bibliothécaires, à temps complet,
- 1 poste dans le cadre d'emplois des assistants de conservation du patrimoine à temps complet,
- 1 poste dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs à temps complet,
- 2 postes dans le cadre d'emplois des adjoints du patrimoine à temps complet,
- 1 poste dans le cadre d'emplois des techniciens ou agents de maîtrise à temps complet,
  - Pôle Système Informatique Ressources Humaines
- 2 postes dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs à temps complet,
  - Pôle Patrimoine et cadre de vie
- 1 poste dans le cadre d'emplois des ingénieurs ou techniciens à temps complet,
- 1 poste dans le cadre d'emplois des agents de maîtrise à temps complet,
- Suppressions de poste :
  - Pôle Cohésion sociale
    - 1 poste dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs à temps complet
  - Pôle Cohésion sociale
    - 1 poste dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs à temps non complet (17h30/35h)

Article 2 : A défaut de pourvoir les emplois créés à l'article 1<sup>er</sup> par un fonctionnaire, en cas de recrutement infructueux, les postes pourront être pourvus par des contractuels sur le fondement de l'article L.332-8 du code général de la fonction publique. L'autorité territoriale fixera le niveau de rémunération en fonction du diplôme détenu et l'expérience professionnelle du candidat et au maximum sur l'indice brut terminal de la grille indiciaire du cadre d'emplois de recrutement et le régime indemnitaire correspondant. Monsieur le Maire ou son représentant est autorisé à signer le contrat de travail ainsi que ses éventuels avenants.

Article 3 : La collectivité peut recruter des agents contractuels, pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité, sur le fondement de l'article L.332-23 du code général de la fonction publique. L'autorité territoriale fixera le niveau de rémunération par référence au premier grade du cadre d'emplois concerné par le besoin. Monsieur le Maire ou son représentant est autorisé à signer le contrat de travail ainsi que ses éventuels avenants.

Cette présente délibération prendra effet au 1<sup>er</sup> octobre 2022.

Vu l'avis favorable de la commission n°1 et après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte.

Heure de vote : <b>21h40</b>		Nombre de votants : <b>55</b>	
<u>Pour</u> : <b>47</b>	<u>Contre</u> : <b>0</b>	<u>Abstentions</u> : <b>8</b> G. BROQUAIRE B. FRANÇOISE K. HÉBERT F. LEQUILBEC C. MARGUERITTE D. MARGUERITTE E. SAGET S. TARIN	<u>NPPV</u> : <b>0</b>

Le Maire,  
**Benoit ARRIVÉ**

Le Secrétaire de Séance,  
**Dominique HÉBERT**

# Ville de Cherbourg-en-Cotentin Département de la Manche **Conseil municipal du 28 septembre 2022**

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :

Nombre de conseillers en exercice : 55 – Présents à la séance : 48

Date de la convocation et de son affichage : 16 septembre 2022

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin

**L'An Deux Mille Vingt-Deux, le vingt-huit septembre** à 17h00, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin, dûment convoqué en date du 16 septembre 2022 par M. ARRIVÉ, Maire, s'est réuni à l'hôtel de ville de Cherbourg-en-Cotentin.

## **PRÉSENTS**

AMBROIS Anne - AMIOT Florence - ARRIVÉ Benoit - BERHAULT Bernard - BERNARD Christian - BOUSSELMAME Nouredine - BROQUAIRE Guy - CATHERINE Arnaud - COUPÉ Stéphanie - DUFILS Gérard - DUVAL Karine - FAGNEN Sébastien - FRANÇOISE Bruno (arrivée : 18h07) - GENTILE Catherine - GRUNEWALD Martine - HAMEL Estelle - HÉBERT Dominique - HÉBERT Karine - HÉRY Sophie - HULIN Bertrand (mandataire HUREL Karine à son départ : 22h29) - HUREL Karine - ISOIRD Valérie - JOZEAU-MARIGNÉ Muriel - KRIMI Sonia - LAINÉ Sylvie - LE POITTEVIN Lydie - LEFAIX-VÉRON Odile - LEFRANC Bertrand - LEJAMTEL Ralph - LEJEUNE Pierre-François - LELONG Gilles - LEMOIGNE Sophie - LEQUILBEC Frédéric - MARTIN Patrice - MORIN Daniel - MORIN Lucie - PECORARO Yvonne - PERRIER Didier - PIC Anna (arrivée : 19h33) - PLAINEAU Nadège - RONSIN Chantal - ROUELLÉ Maurice - SAGET Eddy - SIMONIN Philippe - TAVARD Agnès - VARENNE Valérie - VASSAL Emmanuel - VIVIER Nicolas.

## **ABSENTS EXCUSÉS**

LAGALLARDE Quentin a donné procuration à DUVAL Karine  
LEPOITTEVIN Gilbert a donné procuration à TAVARD Agnès  
MAGHE Jean-Michel a donné procuration à KRIMI Sonia  
MARGUERITTE Camille a donné procuration à SAGET Eddy  
MARGUERITTE David a donné procuration à LEQUILBEC Frédéric  
SOURISSE Claudine a donné COUPÉ Stéphanie  
TARIN Sandrine a donné procuration à FRANÇOISE Bruno

M. HÉBERT Dominique conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

---

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen, sis 3 rue Arthur Le Duc, BP 25086, 14050 - CAEN CEDEX 4 ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification

## Suivi des emplois

LISTE DES EMPLOIS	EMPLOIS AU 01/07/2022	DELIBERE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 septembre 2022			PREVISIONS DE SUPPRESSION	EFFECTIF PREVISIONNEL (en tenant compte des prévisions de suppression)
		SUPPRESSION S APRES AVIS DU CTP	CREATIONS	EMPLOIS AU 01/10/2022		
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS DE DIRECTION</b>						
Directeur général des services	1			1		1
Directeur général adjoint	7			7		7
Directeur général des services techniques	0			0		0
<b>Total</b>	<b>8</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>8</b>	<b>0</b>	<b>8</b>
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>						
Administrateur	1			1		1
Attaché	94		1	95		95
Rédacteur	149		2	151	3	148
Adjoint administratif	354	2	4	356	1	355
<b>Total</b>	<b>598</b>	<b>2</b>	<b>7</b>	<b>603</b>	<b>4</b>	<b>599</b>
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>						
Ingénieur en chef	3			3		3
Ingénieur	60		1	61	1	60
Technicien	116		2	118	3	115
Agent de maîtrise	113		2	115	1	114
Adjoint technique	877		2	879	2	877
<b>Total</b>	<b>1169</b>	<b>0</b>	<b>7</b>	<b>1176</b>	<b>7</b>	<b>1169</b>
<b>FILIERE ANIMATION</b>						
Animateur	55		2	57	1	56
Adjoint d'animation	50		1	51	3	48
<b>Total</b>	<b>105</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>108</b>	<b>4</b>	<b>104</b>
<b>FILIERE CULTURELLE</b>						
Conservateur de bibliothèque	2		1	3	1	2
Conservateur du patrimoine	2			2		2
Attaché de conservation du patrimoine	6		1	7	1	6
Bibliothécaire	6		1	7	1	6
Assistant de conservation	18		1	19	2	17
Adjoint du patrimoine	24		2	26	1	25
Assistant d'enseignement artistique	27			27		27
Professeur	10			10		10
<b>Total</b>	<b>95</b>	<b>0</b>	<b>6</b>	<b>101</b>	<b>6</b>	<b>95</b>
<b>FILIERE SOCIALE</b>						
Psychologue	2			2		2
Conseiller socio-éducatif	1			1		1
Assistant socio-éducatif	13			13		13
Educateur de jeunes enfants	18			18		18
Moniteur éducateur et interv. Familial	3			3		3
Agent social	19			19		19
Agent spécialisé des écoles maternelles	75		1	76	1	75
<b>Total</b>	<b>131</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>132</b>	<b>1</b>	<b>131</b>
<b>FILIERE MEDICO SOCIALE</b>						
Médecin	7			7		7
Sage-femme	1			1		1
Cadre de santé	2			2		2
Puéricultrice	10			10		10

## Suivi des emplois

LISTE DES EMPLOIS	EMPLOIS AU 01/07/2022	DELIBERE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 septembre 2022			PREVISIONS DE SUPPRESSION	EFFECTIF PREVISIONNEL (en tenant compte des prévisions de suppression)
		SUPPRESSION S APRES AVIS DU CTP	CREATIONS	EMPLOIS AU 01/10/2022		
Infirmier en soins généraux	5			5		5
Infirmier territorial	4			4		4
Technicien paramédical	1			1		1
Auxiliaire de soins	1			1		1
Auxiliaire de puériculture	71			71		71
<b>Total</b>	<b>102</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>102</b>	<b>0</b>	<b>102</b>
<b>FILIERE POLICE</b>						
Chef de service de police municipale	0			0		0
Agents de police municipale	22			22		22
Garde-champêtre	1			1		1
<b>Total</b>	<b>23</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>23</b>	<b>0</b>	<b>23</b>
<b>FILIERE SPORTIVE</b>						
Conseiller des APS	0			0		0
Educateur des APS	41			41		41
Opérateur des APS	2			2		2
<b>Total</b>	<b>43</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>43</b>	<b>0</b>	<b>43</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>						
	<b>2274</b>	<b>2</b>	<b>24</b>	<b>2296</b>	<b>22</b>	<b>2274</b>
<b>Autres emplois</b>						
Collaborateur de cabinet	3			3		3
Assistants maternelles	47			47		47
Apprentis	10			10		10
Emplois d'avenir	11			11		11
Contrat d'accompagnement dans l'emploi	4			4		4
Agents recenseurs	18			18		18
Emplois saisonniers	240			240		240
Adultes-relais	3			3		3